

Nos déchets ont de la ressource !



**Caractéristiques du véhicule**  
Modèle : Smart Fortwo Electric Drive  
Moteur électrique : 30 kW  
Batteries : batteries lithium-ion de 16,5 kWh  
Autonomie : 135 km  
Emission de CO<sub>2</sub> : 0 %

## L'actu

### Le Sydemme : promoteur de l'électromobilité 0% émission pour la nouvelle Smart du Sydemme

Le Sydemme vient de se doter d'un nouveau véhicule : **la nouvelle Smart For Two Electric Drive (ED)** assemblée sur son territoire, à Hambach. Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général de la Moselle et Daimler AG, le Sydemme comme d'autres structures intercommunales a bénéficié du soutien financier du Département pour l'utilisation de ce véhicule électrique. Conçu en panneaux recyclables, ce modèle écologique respecte l'environnement et ne produit aucune émission de CO<sub>2</sub> en roulant.

## Zoom sur le tri

### Tri des huiles alimentaires et des huiles de moteur usagées

*Les huiles alimentaires usagées comme les huiles de vidange doivent suivre une filière de traitement spécifique pour pouvoir être recyclées tout en respectant notre environnement et en préservant la santé publique.*



#### HUILES DE FRITURE



**Il est interdit de déverser des huiles alimentaires usagées** (huiles de friture, de cuisson, de fondue) dans l'évier, dans les toilettes ou encore dans les caniveaux.

D'une part, les huiles se figent au contact de l'eau et peuvent donc boucher vos canalisations. D'autre part, elles perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration. Pour vous en débarrasser, il est recommandé de verser **vos huiles usagées, une fois refroidies, dans un récipient (bouteille ou bidon)** et de les déposer ensuite en déchèterie.

Déchèterie



#### HUILES DE VIDANGE



**Il est interdit de déverser les huiles de vidange dans la nature.**



Les huiles moteur ainsi que les liquides de freins, liquides de refroidissement, les acides de batteries, les solvants et les diluants sont considérés comme des déchets dangereux : ils sont donc à déposer en déchèterie.

Déchèterie



#### VALORISATION

Les huiles alimentaires usagées pourront ainsi être valorisées à Méthavalor, notre centre de méthanisation, en compost et en énergies renouvelables (chaleur, électricité et biocarburant).

#### VALORISATION

Les huiles de vidange seront filtrées puis suivront une filière de valorisation thermique.



**Pour pouvoir être recyclées, les huiles alimentaires usagées comme les huiles de vidange ne doivent pas être mélangées à d'autres produits.**

## Vous avez la parole

### Tri des noyaux et coques de fruits

*Je pense être un bon trieux multiflux mais je veux toujours me perfectionner. J'ai un doute concernant les noyaux et coques de fruits : Où dois-je les déposer exactement ? Sac vert ou sac bleu ? Merci et à bientôt. »*  
**E.F., Helstroff.**



Les noyaux (de pêches, d'avocats...) et coques de fruits (de noix, pistaches, noisettes...) sont difficilement compostables : il n'est pas recommandé de les déposer dans votre composteur cependant ils sont méthanisables. **Vous pouvez donc les déposer dans votre sac vert réservé aux biodéchets. Ils seront traités à Méthavalor, notre centre de méthanisation et transformés en compost et en énergies renouvelables (chaleur, électricité et biocarburant).**

**N°Vert 0 800 600 057**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'infos sur : [www.sydemme.fr](http://www.sydemme.fr)

Avec le soutien de :



ECO  
EMBALLAGES

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie